

ou deux remarques ou réponses par rapport à quelques interventions. Le député Cardinaux a demandé qu'elle était la position du Conseil d'Etat au sujet de la fiscalité? J'ai donné un peu la vision que nous avons pour ces prochaines années. J'ajoute encore, et je pense que c'est un élément important, c'est qu'il faudra, comme je l'ai dit, compenser la progression à froid durant cette législature, c'est un élément que nous devons garder à l'esprit.

Le député Romanens a dit que le capital, c'était un petit bas de laine. Il a raison, 300 millions environ, si on les met en relation avec les 2,6 milliards de budget annuel, de budget de fonctionnement, on voit que cela relativise passablement cette somme. Il a également évoqué le problème des investissements. C'est vrai, et j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, le fait que les comptes soient inférieurs au budget dans le domaine des investissements n'est pas forcément un sujet de satisfaction pour le Conseil d'Etat; cela ne découle pas d'une politique de compression des projets, simplement c'est l'avance des projets qui n'a pas suivi, ce qui était planifié par les services. Le Conseil d'Etat en a déjà tenu compte dans ses premières orientations pour le programme gouvernemental et la planification financière de cette législature avec l'idée d'augmenter un peu ces montants de façon à conserver un volume d'investissements intéressant pour le canton.

Je dirai à la députée Krattinger que je n'ai pas le sentiment que durant ces dernières années, la formation, la santé ou même le social ont été les parents pauvres du budget de l'Etat, bien au contraire! Si l'on observe la part que cela représente dans l'ensemble de nos dépenses, on constate que cela a toujours été une priorité et que l'on n'a pas lésiné sur les moyens à mettre à disposition pour ces secteurs.

Enfin pour conclure, le député Chassot espère que le Conseil d'Etat saura se montrer raisonnable. Or, j'espère que nous serons accompagnés de beaucoup de personnes dans cette assemblée pour faire preuve de cette raison.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à l'examen de détail des chapitres de ces comptes.

Comptes généraux de l'Etat pour 2006

POUVOIR EXECUTIF/CHANCELLERIE D'ETAT

Gendre Jean-Noël (PS/SP, SC), rapporteur. Pour le Conseil d'Etat, nous avons un excédent de charges de 3,7 millions de francs. A signaler à la position 307.00 «Pensions de retraite», environ 70 000 francs de moins dus au décès de l'ancien Conseiller d'Etat, M. Dreyer. A la position 436.004 «Récupérations de traitements», nous avons un montant de 228 000 francs dont les principaux versements provenaient du Groupe E pour 90 000 francs, de la BNS pour 48 000 francs et de la BCF pour 20 000 francs. En ce qui concerne la Chancellerie, nous avons un excédent de charges de 3 768 000 francs alors que le budget prévoyait 4 125 000 francs. Les deux positions principales d'où nous proviennent ces économies

sont le personnel pour plus de 150 000 francs et certaines votations n'ont pas eu lieu.

Lässer Claude, Directeur des finances. En l'état, je n'ai pas de commentaires complémentaires.

Le Rapporteur. Pas de commentaires.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Compte rendu du Conseil d'Etat pour 2006

CHANCELLERIE D'ETAT

Gendre Jean-Noël (PS/SP, SC), rapporteur. Pour le compte rendu, à noter deux remarques. L'une au niveau du personnel: le début de l'activité du Bureau de l'information au 1^{er} avril 2007. Et en ce qui concerne le service d'achat du matériel et des imprimés, il faut relever la réticence de certains services à l'utilisation de papier, cartouches à encre recyclées proposées par le SAMI, afin de diminuer les coûts et l'impact sur l'environnement.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Rien à ajouter à ce stade.

Le Rapporteur. Pas de commentaires.

– L'examen de ce chapitre du compte rendu est ainsi terminé.

Comptes généraux de l'Etat pour 2006

POUVOIR LEGISLATIF

Gendre Jean-Noël (PS/SP, SC), rapporteur. Pour le pouvoir législatif, les comptes présentent un excédent de charges de 2 528 000 francs. A mentionner qu'une séance du Grand Conseil, y compris la ventilation des séances de groupes a coûté environ 28 000 francs en 2007. Pour les séances de groupes, le Bureau a accepté pour 2006 le remboursement de 13 séances, soit une de plus que les 12 prévues. Pour votre information, les groupes ont été indemnisés pour le nombre de séances suivantes: le PDC: 13 séances, le PS: 10, l'UDC: 11, Ouverture: 9, le PCS: 8, et je termine par le groupe libéral-radical qui a une indemnisation pour 14 séances et qui, pour des raisons d'égalité de traitement, commencera l'année à -1.

La Secrétaire générale. Je n'ai pas de commentaires.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.